

FEDECHOSSES

POUR LE FEDERALISME

1989 / 1

63

EDITORIAL

Elections européennes

Trouble et confusion

Décidément, c'est à désespérer de la classe politique française ! Les élections européennes approchent et tous les partis s'agitent.

On pense alors qu'ils travaillent à proposer, selon leur sensibilité, des projets tendant à analyser la situation et à évoquer la façon dont leurs élus inscriront leur action au sein du Parlement européen !

On pense encore qu'ils ont à coeur de choisir des candidats qui siègeront vraiment dans cette Assemblée pour y travailler avec tout le sérieux et la disponibilité que cette activité requiert !

Trouble...

Que nenni ! Les projets sont des catalogues de mesures que seuls le Gouvernement et le Parlement français sont à même de prendre. Le Parlement européen ne se prononcera jamais sur la façon dont chaque Etat adaptera sa politique pour la mettre en conformité avec les décisions communautaires. Les projets, pour intéressants qu'ils sont, auraient dû servir au débat lors des élections présidentielles et législatives : ils n'ont aucun intérêt pour les élections européennes ; ils n'entretiennent que l'ambiguïté et préparent des enjeux nationaux lointains dont l'opinion publique est aujourd'hui fatiguée.

Alors le trouble s'installe car nous risquons de connaître une énième élection renvoyant dos à dos majorité et opposition. Celles-ci essaieront d'ailleurs de faire croire aux françaises et aux français qu'elles existent encore, alors qu'en fait elles se cherchent, chacune n'ayant ni le courage, ni la lucidité de reconnaître son obsolescence et ne répondant plus à l'attente des citoyens. Les "rénovateurs", où qu'ils soient, n'y changeront rien s'ils n'ont pas la volonté de tout faire éclater : la classe politique française a besoin de sa révolution.

... Et confusion

Le travail d'un parlementaire européen c'est trois semaines de réunions par mois auxquelles s'ajoutent de fréquents déplacements et l'étude de nombreux dossiers.

Une session par semaine chaque mois précédée de réunions de commission et des groupes politiques tel est le lot d'un député consciencieux !

Comment imaginer alors que cet élu puisse aussi cumuler des charges aussi lourdes que parlementaire national ou chef d'un exécutif territorial ?

Les chiffres sont d'ailleurs sévères pour la France. Sur 81 députés français, 17 suivent effectivement les travaux du Parlement. Et comme le vote est personnel, contrairement à l'Assemblée nationale, il ne faut pas s'étonner que la France soit si peu partie prenante des grandes décisions prises à Strasbourg.

Dans ces conditions, est-il sérieux et honnête vis-à-vis des électeurs de proposer des candidats qui ont déjà tant de responsabilités.

La confusion n'a jamais aidé au règlement intelligent des problèmes et ce n'est pas de la façon dont on compose les listes dans les partis que la France sera demain plus présente, et mieux entendue au Parlement européen.

Alors, s'il est encore temps, rénovons les listes, rénovons le discours européen et pensons à défendre l'intérêt général des citoyens de ce pays et non ceux particuliers de quelques postulants du pouvoir national.

L'enjeu de ces élections est l'Europe politique sans laquelle nul grand marché ne saurait fonctionner, ni l'avenir être bien préparé.

Alain REGUILLON

Président du Comité
pour l'Union Européenne.

L'ACTION POUR LE REFERENDUM EN EUROPE

LA LUTTE POUR LE MANDAT CONSTITUANT

Dans notre dernier numéro, nous vous informions de l'approbation par le Parlement italien d'un projet de Loi visant à organiser un référendum donnant au Parlement européen le mandat de rédiger un projet de Traité-Constitution de l'Union européenne. Depuis, un nouveau succès a été remporté avec l'approbation, en seconde lecture, de cette Loi par la Chambre des députés (485 pour, un contre) et le Sénat (235 pour, sur 236 votants).

Nous publions ci-après le point des informations qui nous sont parvenues des autres pays européens : Belgique, RFA et France ainsi que la prise de position de l'UEF.

MOTION DE L'UEF

SUR LE MANDAT CONSTITUANT

Le Comité Fédéral de l'UEF, réuni à Bruxelles le 28-29 janvier 1989,
Rappelle

— qu'il n'est pas concevable de créer l'Europe sans frontières de 1992, si souhaitable que cet objectif soit en lui-même, sans créer en même temps une première forme de gouvernement démocratique européen et sans confier à la volonté des citoyens européens les grands choix concernant l'aspect politique, social et monétaire du marché unique;

— que l'enjeu est immense. Ce n'est qu'avec un gouvernement européen que nos pays pourront donner une contribution de portée historique à la solution des problèmes de la paix, du développement du Tiers Monde, de l'adaptation de l'économie aux exigences de la sauvegarde de l'environnement et de l'affirmation universelle des droits de l'homme.

Constate

qu'en face des déclarations répétées d'un chef de gouvernement (celui du Royaume-Uni) contraires à la création d'une Union politique de l'Europe, il n'y a, de la part des autres gouvernements, que des déclarations de bonne volonté, qui ne sont suivies par aucune initiative concrète.

Réaffirme

sa volonté de se battre par le moyen de la Campagne pour la Démocratie européenne, pour que la prochaine élection européenne se transforme en une manifestation claire de la volonté du peuple de bâtir une Union européenne démocratique et d'attribuer au Parlement européen le mandat d'en établir la constitution par un acte à soumettre directement à la ratification des Etats-membres, selon les lignes approuvées par le Parlement européen dans sa résolution du 16 juillet 1988.

Exprime

son soutien total à l'action des fédéralistes en Italie, qui portera avec toute probabilité à l'indiction dans ce pays d'un référendum sur l'Union européenne et sur le mandat constituant au Parlement européen à l'occasion des élections européennes de juin 1989, et s'engage à oeuvrer pour que cette initiative se propage dans tous les pays où il y en a la possibilité.

Exprime

aussi bien sa vive satisfaction pour la décision prise par le Bundestag, demandant au Parlement européen d'élaborer un nouveau Projet de Traité sur la base du texte du Parlement européen du 14 février 1984, ainsi que les prises de position qui se sont manifestées au sein de la même assemblée en faveur du mandat.

Encourage

l'initiative assumée pour l'attribution du mandat et pour le référendum par l'intergroupe fédéraliste au Parlement belge et déclare son appréciation et son intérêt pour les premiers efforts accomplis par l'intergroupe fédéraliste au Parlement français.

Engage

ses sections nationales, régionales et locales à exercer une pression constante sur les parlements nationaux et sur les candidats à l'élection européenne pour qu'ils oeuvrent concrètement en vue de l'attribution d'un mandat constituant au Parlement européen et, là où la possibilité s'en manifeste, pour la convocation d'un référendum à ce sujet.

**FEDECHOSSES POUR LE FÉDÉRALISME
PRESSE FEDERALISTE
26, rue Sala - 69002 LYON**

Directeur de la publication J.L. PREVEL

Imprimerie BRESSAUD
route du Millénaire / CD 127 / 69230 Saint Genis Laval

Commission paritaire 58256



SOMMAIRE

La lutte pour le mandat constituant	p. 2
Motion de l'UEF sur le mandat constituant	p. 2
Jacques Delors : pas de nouvelle adhésion sans réforme des institutions	p. 3
La Belgique aussi va peut-être avoir son référendum	p. 3
Le Bundestag pour le mandat constituant	p. 4
Pourquoi un intergroupe fédéraliste	p. 4
Vœu des communes au Président de la République	p. 5
Transformer les migrants en citoyens	p. 6
Quel est le pays le plus démocratique ?	p. 9
Proposition du Club d'Afrique pour le renouvellement de la Convention de Lomé	p. 9
La Communauté Européenne serait-elle un exemple ?	p. 10
L'inconséquence française (ou ce qui est bon pour la planète est mauvais pour l'Europe)	p. 12
Vers l'unité mondiale des fédéralistes	p. 13
Faute d'être gouvernée, l'Europe se couche	p. 14

JACQUES DELORS : PAS DE NOUVELLE ADHESION SANS REFORME DES INSTITUTIONS

Le Président de la Commission européenne pensait jusqu'ici qu'il fallait repousser toute nouvelle adhésion à la CEE à 1992, c'est-à-dire après l'entrée en service du marché unique.

Il a maintenant clairement affirmé, rejoignant en cela les fédéralistes, que tout nouvel élargissement de la Communauté était inconcevable sans une modification préalable et une réforme des institutions communautaires dans un sens de plus grande efficacité et de plus grande démocratisation.

(Cf. LE MONDE - 19.1.89)

LA BELGIQUE AUSSI VA PEUT ETRE AVOIR SON REFERENDUM

A l'occasion des élections législatives de décembre 1987, la JEF Belgique avait envoyé un questionnaire à tous les partis politiques belges en leur demandant de répondre à une série de questions concernant l'Europe. Tous les partis ont répondu favorablement à l'idée du mandat constituant et, à l'exception de deux partis qui ne se sont pas exprimés clairement (mais qui n'ont pas dit non), tous se sont déclarés favorables à l'organisation d'un référendum sur ce sujet en juin 1989. Ces réponses ont été très encourageantes pour nous car le référendum n'est pas prévu par la Constitution belge, mais il n'est pas non plus interdit.

En se basant sur cet engagement des partis politiques, nous avons décidé d'organiser dans les prochains jours une conférence de presse pour demander au Parlement belge d'organiser le référendum en juin '89. Nous demandons à quelques personnalités non politiques (universitaires, sportifs, écrivains, ...) de soutenir notre appel afin de lui donner un peu plus de poids. Parallèlement à cela, l'intergroupe fédéraliste au Parlement belge, sous la présidence du sénateur Ludo Dierickx, a décidé lors de sa réunion du 6 janvier 1989 de déposer une proposition de loi instituant un référendum consultatif concernant l'attribution des compétences constitutionnelles au Parlement européen. Cette proposition a reçu un accueil favorable de la part des membres présents et a déjà été acceptée par trois groupes politiques (les deux partis écologistes et le parti libéral flamand).

Le 30 janvier, une délégation de fédéralistes européens de Belgique a été reçue par le Président de la Chambre, C.F. Nothomb. Ce dernier a déclaré qu'il était prêt à soutenir une telle initiative en convoquant une réunion du Comité d'avis chargé des questions européennes dont il est président. Nous mobilisons les membres de ce comité (composé paritairement de membres du Parlement belge et du Parlement européen) afin qu'il prenne position le plus rapidement possible.

Il ne faut pas non plus oublier la proposition du sénateur Spitaels qui demande au gouvernement belge de proposer au Conseil européen l'attribution au Parlement européen du mandat constituant. Il propose ensuite que le traité établi par le Parlement européen soit ensuite soumis à un référendum. Cette proposition est à mon avis beaucoup plus compliquée que celle de l'intergroupe, et nous espérons convaincre Spitaels de se rallier à la proposition de Dierickx. Tout cela montre bien que les choses bougent favorablement en Belgique, et je ne crois pas de prendre trop de risques en disant que l'Italie ne sera pas seule à se battre pour le mandat constituant en juin prochain.

Pascal Herroelen

LE BUNDESTAG POUR LE MANDAT CONSTITUANT

Le Parlement fédéral allemand voit l'unification de l'Europe de manière inchangée, comme la mission historique des peuples européens. Son but est la création d'une Union européenne, dans laquelle les peuples européens pourront, dans un ordre démocratique libre et sûr, façonner leur stabilité sociale et économique et apporter leur contribution à la paix durable dans le monde.

Le Parlement fédéral allemand salue les progrès qu'a fait le processus d'unification européenne par la signature de l'Acte Unique européen. Il y contribuera en faisant tout ce qui est en son pouvoir pour que les objectifs fixés par l'Acte Unique européen soient atteints. Il constate, toutefois, que l'Acte Unique européen ne propose des solutions que pour des problèmes spécifiques par des modifications des Traités de fondation et qu'il ne constitue dès lors qu'un des pas à franchir vers l'Union européenne. Il renforce sa conception qu'il faudra, lors du prochain pas vers l'Union politique de l'Europe, renforcer les droits des Parlements européens.

Le Parlement fédéral allemand soutient les efforts importants consentis par le Parlement européen, qui s'efforce d'atteindre les autres objectifs cachés et de préparer le change-

ment à temps. Il voit dans le projet de Traité de fondation de l'Union européenne, approuvé par le Parlement européen le 14 février 1984, qui a été le point de départ de l'Acte Unique européen, un point de départ valable pour le développement ultérieur du processus d'unification. Il se joint à l'opinion émise dans la Recommandation décidée par la Commission européenne du 10^{ème} Parlement fédéral allemand du 12 mars 1986 à propos de ce projet et de l'opinion de la minorité qui y est donnée.

Le Parlement fédéral allemand soutient la décision prise par le Parlement européen le 17 juin 1987 relative à la stratégie du Parlement européen en matière de fondation de l'Union européenne. Il encourage le gouvernement fédéral à prendre les initiatives nécessaires dans les institutions européennes, qui permettront au Parlement européen au nom du Conseil européen et des gouvernements des Etats membres de la Communauté européenne et en collaboration avec les autres organes communautaires, d'élaborer un projet d'Union européenne, qui puisse être soumis aux Etats membres de la Communauté pour ratification.

Bundestag, 19 Janvier 1989

Assemblée Nationale - Paris, le 16 décembre 1988

POURQUOI UN INTERGROUPE FEDERALISTE

1. Les tâches de l'Europe démocratique

Face aux défis du monde contemporain, l'Europe doit devenir une véritable entité politique. Elle doit notamment réaliser:

— une politique de la société qui assure le développement harmonieux et équitable entre ses régions, entre l'agriculture, l'industrie et les services, entre l'homme et son milieu;

— un espace commun sans frontières, à l'intérieur duquel les citoyens, les biens, les services et les capitaux puissent circuler librement;

— une politique économique qui implique un système monétaire européen englobant toutes les devises des Etats membres et développant le rôle de l'ECU comme monnaie commune;

— un nouvel élan aux politiques communes en matière de recherche, énergie et nouvelles technologies;

— une identité culturelle s'enrichissant de ses différences;

— une politique commune en matière de relations internationales, de sécurité et de défense, qui assure le maintien et le développement de la paix, dans le respect des droits fondamentaux de l'homme;

— une politique de coopération avec les pays du Tiers-Monde, en élaborant avec eux un pacte de croissance solidaire.

2. La transformation de la Communauté en véritable Union politique.

L'Europe communautaire doit d'abord être un état d'esprit pour aboutir à un Etat de droit. Une volonté politique commune, réelle et opérante, peut seule transformer l'Europe communautaire en une

Union, qui lui donnera une personnalité et lui permettra de parler d'une seule voix.

En adoptant à une très large majorité, en février 1984, à l'initiative d'Altiero Spinelli, le projet de Traité instituant l'Union européenne, le Parlement européen a montré la voie à suivre et les objectifs à atteindre.

Les gouvernements, en instituant l'Acte Unique, n'ont donné qu'une réponse partielle à cette initiative.

3. La nouvelle stratégie à suivre pour réaliser l'Union européenne.

— Il est avant tout nécessaire de réaliser, au delà des clivages politiques traditionnels, un consensus très large, aussi bien au Parlement européen que dans les parlements nationaux. La création d'un intergroupe fédéraliste dans chacun des parlements nationaux doit contribuer à ce consensus en assurant notamment un meilleur contact avec le Parlement européen et son intergroupe fédéraliste.

A l'occasion des élections européennes de juin 1989, le nouveau Parlement européen devrait recevoir le mandat d'élaborer un projet d'Union européenne à soumettre ensuite aux ratifications nationales. On pourrait envisager que ce mandat résulte d'une consultation populaire qui aurait lieu le jour même de l'élection européenne dans les pays où elle est constitutionnellement possible.

(ce texte s'inspire du "Manifeste pour l'Union européenne" élaboré à Rome le 24 mars 1987 par l'intergroupe fédéraliste du Parlement européen)

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe a demandé aux communes d'adresser un vœu au Président de la République :

Nous soussignés,

CONSIDERANT que devant les défis du monde contemporain les Etats nationaux n'ont toujours pas été en mesure de trouver -chacun pris isolément- des solutions adéquates ;

CONSIDERANT que la Communauté Européenne, après avoir contribué à l'établissement de relations pacifiques nouvelles et durables entre les pays et les peuples d'Europe, a relancé la croissance économique, a instauré une coopération plus étroite avec les pays du Tiers Monde moins développés, mais n'a pas réussi, 30 ans après sa création, à réaliser les objectifs inscrits dans le Traité de Rome. Elle n'a pas pu obtenir non plus de nouvelles compétences en ce qui concerne une politique commune de développement technologique, la défense de l'emploi et la création d'un véritable espace social européen, la culture et la sécurité ;

CONSIDERANT qu'il est de plus en plus urgent de transformer la Communauté Economique en une véritable entité politique solidaire ;

CONSIDERANT que les Chefs d'Etats et de Gouvernements ont certes affirmé solennellement et rappelé dans de nombreuses occasions leur volonté de transformer la Communauté en Union Européenne, mais que chaque fois leurs résolutions sont restées lettre morte ou n'ont été traduites que par des dispositions partielles, telles que par exemple "l'Acte Unique" adopté le 3 décembre 1985 à Luxembourg ;

CONSIDERANT que cet "Acte Unique", qui représente malgré tout un pas important et positif en avant, fixe enfin la réalisation du grand Marché Unique Européen, qui d'après le Traité de Rome aurait dû être achevé pour 1970, à la fin de l'année 1992, ne donne cependant pas aux institutions communautaires - au Conseil des Ministres, à la Commission des Communautés, au Parlement Européen - les moyens indispensables pour y parvenir ;

CONSIDERANT que notamment dans les domaines monétaires et institutionnels, dans ceux de la réforme de la politique agricole, de la mise en oeuvre d'une politique industrielle commune et d'une politique de l'aménagement du territoire européen, aucune nouvelle étape n'est actuellement envisagée pour rendre l'échéance de 1992 crédible, malgré les propositions précises faites par la Commission ;

DEMANDONS que, parallèlement aux dispositions que les Etats membres doivent prendre concernant l'harmonisation de leurs systèmes fiscaux, de leurs législations sociales, de leur politique de rééquilibrage régional, le Parlement européen soit mandaté, à partir de sa prochaine législature commençant en juin 1989, d'élaborer le Traité de l'Union Européenne, compte-tenu du projet qu'il a déjà adopté le 14 février 1984, et de tous les éléments nouveaux qui ont pu être recueillis depuis, ou pourront être recueillis, auprès des Parlements et des Gouvernements des Etats nationaux pour assurer le consensus le plus large possible.

Cette tâche officiellement confiée au Parlement Européen devra ainsi être placée par toutes les forces politiques démocratiques de l'Europe au centre de la campagne des élections européennes de 1989.

NOUS NOUS ENGAGEONS à participer activement à cette campagne pour informer les populations et obtenir leur adhésion.

Pour la région Rhône-Alpes, à ce jour, les communes citées ci-dessous ont déjà souscrit à ce vœu :

ALBOUSSIERE (07), AMBRONAY (01), ANCONE (26), BELMONT DE LA LOIRE (42),
BOURG ST-ANDEOL (26), BRIGNAIS (69), CHAMPAGNE EN VALROMEY (01), CHATENAY (01),
DAGNEUX (01), FEURS (42), FOISSIAT (01), FRANCHEVILLE (69), JASSANS-RIOTTIER (01),
LORIOLE SUR DROME (26), PARCIEUX (01), PRADES (07), RIGNIEUX LE FRANC (01),
RIORGES (42), SAILLANS (26), ST-ANDRE/VIEUX-JONC (01), ST-GERVAIS LES BAINS (74),
SERMOYER (01), TAIN L'HERMITAGE (26), LE TEIL (07), TERNAND (69), THURINS (69),
TRESSERVE (73), UNIAS (42), Versonnex (01), VESSEAUX (07),

TRANSFORMER LES MIGRANTS EN CITOYENS

Pour faire face aux problèmes principaux de notre temps, il faut penser en termes nouveaux. Parmi ces problèmes, il y a celui des mouvements migrateurs qui sont destinés à devenir l'un des phénomènes les plus bouleversants du monde contemporain. Il s'agit d'un phénomène aux dimensions mondiales qui a ses racines dans l'injustice la plus grave de notre temps, celle contenue dans ces données : 20 % de l'humanité consomme 80 % des richesses produites dans le monde. Ceci signifie qu'il existe une frontière nouvelle et décisive dans la lutte pour la justice sociale qui, jusqu'à présent, a eu comme objectif prioritaire la réduction des inégalités de classes à l'intérieur de chaque Etat. Aujourd'hui, la lutte pour la justice sociale a un sens seulement si elle est menée sur le plan mondial et si elle a pour objectif la création d'un nouvel ordre économique international qui aborde le problème du retard, de la misère et de la faim des pays du tiers-monde. L'émigration n'est que l'un des moyens par lesquels s'exprime la pression du tiers-monde sur le monde industrialisé.

Dans la Communauté européenne, les citoyens de nationalité différente de celle de l'Etat dans lequel ils résident sont environ 13 millions (ce qui correspond à 4 % de la population totale) ; parmi ceux-ci, 5 millions (soit 39 %) sont originaires d'autres Etats-membres de la Communauté et 8 millions (soit 61 %) sont originaires de pays hors Communauté. La répartition géographique des immigrés est très inégale : elle est au dessus de la moyenne en France, en Allemagne fédérale, en Belgique et en Irlande et elle atteint le maximum au Luxembourg où plus du quart de la population est composé d'immigrés.

Les pays où sont principalement concentrés les citoyens provenant de pays hors Communauté sont l'Allemagne fédérale (5 % de la population totale), la France (4 %) et la Belgique (3 %). Cependant, les données concernant cette catégorie d'immigrés sont largement approximatives par défaut, si l'on tient compte de l'immigration clandestine.

Pour illustrer le caractère de ces flux migratoires, il suffit de prendre en considération le taux de croissance démographique des pays de la bordure méridionale de la Méditerranée. Il est de 20 ou 30 fois supérieur à celui de l'Europe. Tandis que, à la fin de la

guerre, les pays de la côte septentrionale avaient une population deux fois supérieure à celle de la côte méridionale, et aujourd'hui les deux populations sont équivalentes, les démographes prévoient que, dans 40 ans, les pays de la côte méridionale auront une population deux fois supérieure à celle des pays de la côte septentrionale.

La diminution du taux de natalité a déterminé une dépendance croissante des pays de la Communauté européenne à la main-d'oeuvre du tiers-monde. Les pays de l'Europe méridionale également, qui ont été exportateurs de main-d'oeuvre vers les pays de l'Europe du Nord, sont l'objet de flux migratoires en provenance du tiers-monde.

Les grandes industries mécaniques de France et d'Allemagne, une partie du système de distribution et même une partie de l'agriculture de la Communauté dépendent de la main-d'oeuvre des travailleurs originaires du tiers-monde. Ces derniers se contentent, en effet, d'emplois que les travailleurs européens refusent et de rémunérations plus basses.

D'une part, la révolution scientifique et technologique en cours dans les pays les plus industrialisés et la reconversion de la production ont déterminé une croissance économique qui n'a pas été accompagnée par une augmentation parallèle des emplois. D'autre part, beaucoup des emplois disponibles sont occupés par des travailleurs originaires du tiers-monde parce qu'ils ne sont pas acceptés par les travailleurs locaux. Par conséquent, en Europe coexistent des taux élevés de chômage et une masse imposante d'immigrés extra-communautaires, souvent clandestins.

Ces données permettent de conclure qu'une politique d'arrêt de l'immigration est aujourd'hui impossible parce que le bien-être de l'Europe est basé sur la contribution de la main-d'oeuvre extra-communautaire.

D'autre part, il faut souligner que l'émigration a des conséquences graves sur l'exercice des droits individuels. En effet, quand un migrant quitte son propre pays, il perd un certain nombre de droits qu'il ne peut exercer que dans son pays d'origine. L'émigrant se trouve donc dans une situation d'infériorité par rapport au reste de la population du pays d'accueil.

Cette contradiction est particulièrement

éclatante dans la Communauté européenne. Cette dernière s'apprête à éliminer d'ici 1992 les derniers obstacles à la libre circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux mais elle continue de maintenir les frontières en ce qui concerne l'exercice des droits démocratiques. Ceci signifie que, dans la conception mercantile qui a inspiré l'intégration européenne, les individus sont considérés comme des facteurs de production et non pas comme des titulaires de droits civils et politiques.

Nous approchons de la troisième élection directe du Parlement européen et il est désormais facile de prévoir que les citoyens européens résidant dans un Etat différent de leur Etat d'origine ne pourront pas exercer le droit de vote, ni être candidats, dans le pays où ils résident. La discrimination à l'égard des migrants concerne également l'exercice du droit de vote actif et passif à tous les niveaux auxquels s'exerce le suffrage populaire et beaucoup d'autres droits, comme celui d'accéder à de nombreux emplois publics.

Il existe une attitude désormais dépassée, exprimée par Cicéron dans le "De Officiis", selon laquelle "l'étranger ne doit s'occuper que de son propre travail, ne doit jamais s'occuper des affaires d'autrui et, encore moins, s'immiscer dans les affaires de l'Etat". Mais il y a une nouvelle approche, inaugurée par la Suède en 1975, qui consiste à reconnaître le droit de vote actif et passif aux élections municipales à tous les citoyens résidant dans la ville, quelle que soit leur nationalité.

Par la suite, une législation analogue a été adoptée en Europe par la Norvège, l'Irlande, le Danemark et les Pays Bas. Au Royaume Uni et au Portugal, le droit de vote est reconnu seulement à certaines catégories de résidents, c'est-à-dire aux citoyens irlandais et du Commonwealth ainsi qu'aux citoyens brésiliens. Ce critère en matière de droit électoral a été récemment adopté également hors d'Europe, en Argentine par exemple.

Enfin, le 26 juillet 1988, la Commission de la CEE a élaboré une "proposition de directive sur le vote des citoyens des Etats-membres aux élections municipales dans l'Etat-membre de résidence".

Pour étudier ce problème complexe, l'UEF (Union Européenne des Fédéralistes) a

organisé à Bruxelles les 22 et 23 septembre une réunion sur le thème "De l'émigrant au citoyen". Le jugement qui en est ressorti est le suivant : après l'extension du droit de vote à un nombre croissant d'individus, grâce à l'élimination du suffrage censitaire, au vote des femmes et à l'abaissement de la limite d'âge, la nouvelle frontière dans la lutte pour l'élargissement du droit de vote est représentée par l'élimination des frontières de nationalité. En d'autres termes, le principe que le vote doit être lié simplement à la résidence est en train de s'affirmer. Les implications de ce principe sont explosives parce qu'il permet de séparer ce que le nationalisme gardait indissoluble : la nationalité et le droit de vote. Et, en effet, l'attribution des droits électoraux sur la base du critère de la résidence, indépendamment de la nationalité, était une règle qui existait, jusqu'à il y a peu de temps, seulement dans les fédérations.

Ainsi, la proposition de directive de la Commission, que j'ai mentionnée ci-dessus, peut être interprétée de deux façons différentes. De façon statique, en tant qu'expression de la volonté de n'accorder qu'aux seuls citoyens de la CEE la jouissance des droits électoraux au niveau municipal. Dans ce sens, la proposition de la Commission serait une manifestation de nationalisme européen. Interprétée dans un sens dynamique, la proposition peut être comprise comme une étape sur la voie de l'extension des droits électoraux à d'autres catégories d'émigrants (les émigrants des pays hors Communauté) et à d'autres niveaux de participation électorale.

Déjà aujourd'hui, rien ne s'oppose à ce que les droits électoraux au niveau départemental et régional soient étendus aux résidents. D'autre part, la perspective de la transformation des Etats nationaux en Etats-membres de la Fédération européenne permet de commencer la lutte pour étendre la reconnaissance de ces droits également au niveau national. En ce qui concerne la Fédération européenne, si elle sait se situer dans le sillon des grandes transformations révolutionnaires qui l'ont précédée, elle ne pourra manquer d'affirmer le principe de la reconnaissance des droits électoraux sur la base du critère de la résidence, également au niveau européen. C'est uniquement par l'application de ce principe à tous les niveaux qu'elle pourra faire valoir sa véritable nature de formation politique multinationale et multiraciale, ouverte au reste du monde, ce

qui lui permettra de se présenter comme la première étape sur la voie de l'unification du genre humain. Il s'agit d'une possibilité réelle si l'on songe que les deux super-puissances sont en train d'affronter sérieusement le problème de l'abolition de la guerre en se basant sur la conviction que la coopération est indispensable pour garantir la survie de l'humanité ; ou, si l'on considère, en outre, que les Etats Unis d'Europe, par le seul fait qu'ils représentent la négation de la formule politique de l'Etat national, deviendront un modèle et une référence pour tous ceux qui se battent pour construire une communauté internationale pacifique.

La généralisation de cette règle permet de toucher à la base un pilier sur lequel se fonde le nationalisme et de mettre en évidence le caractère anti-démocratique et discriminatoire de ce dernier. L'Etat national accorde en effet les droits politiques seulement à ceux qui possèdent la nationalité alors qu'il exclut les étrangers qui cependant contribuent, par leur travail, à la formation de la richesse nationale, de la participation à la formation des décisions politiques. En même temps, il les soumet toutefois aux mêmes obligations que ceux qui ont la citoyenneté nationale.

A ce sujet, il faut rappeler que, aussi bien la révolution française que la révolution russe, dans leur phase initiale, alors que le caractère prédominant du nationalisme n'avait pas encore éteint leur idée universaliste, avaient affirmé le principe de l'extension du droit de vote aux étrangers.

La reprise de la lutte pour l'affirmation de ce principe coïncide avec la crise de l'idéologie nationale. Cette dernière ne réussit plus, en effet, à faire valoir, dans un monde dont les parties sont de plus en plus étroitement interdépendantes, l'idée que ceux qui appartiennent à d'autres nations doivent faire l'objet de discriminations parce qu'ils pourraient se trouver dans les lignes ennemies en cas de guerre.

Le fait que les droits électoraux aient été reconnus pour le moment uniquement au niveau des élections municipales montre que les conditions pour étendre ces droits au niveau auquel sont prises les décisions concernant la politique internationale n'ont pas encore mûri. Cependant, la participation au vote sur le plan local permet aux migrants d'avoir une influence

sur des politiques qui ont une grande importance pour leurs conditions de vie, comme celles de l'habitat, de l'instruction et de la santé ; elle favorise leur insertion effective dans la communauté qui les accueille.

Le sens et les perspectives de cette politique, destinée à faire reconnaître les droits électoraux aux migrants, sont liés aux développements du processus d'unification européenne.

Mais se limiter à demander pour les immigrés l'égalité de droits politiques, civils et syndicaux ne suffit pas. Il faut avoir conscience que la politique d'intégration fonctionne à deux conditions : a) que les populations immigrées soient relativement homogènes à celles du pays d'accueil sur le plan social, ethnique, linguistique et culturel ; b) que l'immigration de populations de caractère hétérogène par rapport à celles du pays d'accueil reste un phénomène circonscrit. En effet, le système démocratique peut fonctionner à condition que la société qui l'anime soit homogène sur le plan social et culturel et que les principes sur lesquels se base la vie commune politique soient largement partagés.

Il s'en suit, d'une part, que, comme le montre l'expérience de l'intégration européenne, la Communauté a été capable d'absorber sans dommages le choc des migrations internes. D'autre part, cependant, les difficultés les plus graves concernent les émigrés des pays hors communauté et, plus précisément, ceux originaires du tiers-monde. La base de la récente vague de racisme et d'intolérance, qui s'est exprimée par le succès électoral de Le Pen en France, mais qui s'est manifestée partout en Europe, réside dans la forte augmentation de ces flux d'immigration qui commencent à modifier de façon sensible le caractère des sociétés de l'Europe occidentale.

Et pourtant, si la différence avec le tiers-monde ne diminue pas, ces hommes et ces femmes qui arrivent toujours plus nombreux en Europe seront seulement l'avant-garde d'un mouvement destiné à augmenter progressivement jusqu'à menacer l'identité même de l'Europe. Le déséquilibre entre la minorité de privilégiés qui vivent dans le Vieux Continent et la masse de désespérés, affamés et sans travail, qui regardent l'Europe comme leur dernière planche de salut, est si fort qu'il risque de

bouleverser la Communauté par des conflits incontrôlables dans le cadre des institutions démocratiques.

L'Europe a donc, avec les autres pays industrialisés, un intérêt vital à ralentir le rythme de l'immigration en provenance du tiers-monde par un programme d'aides au développement de grandes dimensions qui permette de créer des infrastructures, de moderniser l'agriculture et de faire démarrer l'industrialisation de cette partie du monde ; comme cela a été à plusieurs reprises souligné, ce programme représenterait une impulsion pour le développement de l'économie européenne elle-même. Ignorer cet aspect du problème représenterait pour les Européens le comble de l'irresponsabilité intellectuelle et politique.

Lucio LEVI

Tiré de PIEMONTEUROPA - Décembre 1988

Traduit de l'italien par Ivana GRAZIANI

QUEL EST LE PAYS LE PLUS DEMOCRATIQUE ?

Lors des récentes élections municipales, en France, les Verts à Rennes, avec 13,9% des voix, n'obtiennent que 4 sièges au Conseil municipal. A Francfort, lors de ces mêmes élections, les Verts, avec 10% des voix obligent les Sociaux démocrates à négocier pour former une coalition et obtiennent plusieurs postes d'Adjoints.

Dans un autre domaine, l'assurance vieillesse, pour des raisons démographiques, pose un problème financier en France comme en Allemagne. Comment le problème va-t-il être résolu ?

En France, le Gouvernement va demander souverainement, le Parlement, par suite de nos mauvaises Institutions, n'étant qu'une chambre d'enregistrement comme au temps de la monarchie.

En Allemagne, la majorité (Chrétienne démocrate) et l'opposition (Sociale démocrate) se sont mises d'accord sur un problème de loi, qui a reçu l'aval des syndicats, projet de loi qui sera présenté au Bundestag.

Quel est donc le pays le plus démocratique ?

Nous poursuivons dans ce numéro le débat sur le dialogue Nord-Sud et en particulier sur le renouvellement de la Convention de LOME avec la publication d'un article de notre ami YAOVI RANDOLPH, animateur du Club d'Afrique et compagnon de route de longue date des fédéralistes. Cet article fait suite à celui publié par Daniel HULAS dans notre dernier numéro (La France est notre patrie ; l'Europe est notre avenir).

PROPOSITION DU CLUB D'AFRIQUE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE LOME

La nouvelle coopération doit appeler un transfert des techniques et de la technologie adaptées aux situations particulières des pays en voie de développement. Elle permettrait également une amélioration de la qualité et du niveau de l'emploi. Cette nouvelle conception devrait aboutir à une réorientation ordonnée de la division internationale du travail.

En effet, dans le domaine des sciences et de la technologie, l'Afrique irait à un suicide

économique si elle n'avait pas pour but de suivre l'évolution en cours et de faire un « saut technologique ».

La création scientifique a, en effet, un impact positif indubitable sur le développement. N'est-il pas vrai qu'une société qui ne crée plus, qui n'innove plus, est une société morte ?

Tout se passe comme si, dans le monde industriel moderne basé sur le marché et l'échange, la maîtrise de la recherche scientifique et des technologies qui en découlent s'affirme être l'arme majeure des rivalités économiques et financières entre nations.

Nul doute que dans la Communauté internationale les secteurs-clés des prochaines années seront ceux de la micro-électronique et des biotechnologies.

L'Afrique doit pouvoir suivre les rythmes technologiques afin de réduire le grand écart qui

se trouve entre son niveau et celui des continents développés et industrialisés. Elle ne peut suivre de loin le spectacle en matière de recherche dans les domaines des ordinateurs, de la robotique et de la génétique appliquée au domaine végétal qui ont des retombées certaines sur l'industrialisation et les solutions aux problèmes du développement. Il convient de noter que depuis 1981, de nombreuses réunions d'experts à l'ONUDI et à la CEPAL ont souligné que les pays du Tiers Monde ne pouvaient guère ignorer la révolution micro-électronique.

En effet, dans une dizaine d'années, cette révolution aura réalisé une rénovation intégrale de tous les procédés de fabrication industrielle et une transformation complète d'un très grand nombre de produits finis. C'est dire que la place du continent africain dans l'industrie mondiale ne peut s'accroître ou même uniquement se maintenir en l'état que pour autant que son industrie « s'électronise ».

Il va sans dire que le renouvellement des procédés de fabrication dans les pays industrialisés pose un problème grave aux pays du Tiers Monde. Ces derniers risquent de constater « l'obsolescence » de leurs équipements s'ils refusent de suivre l'évolution technique. Comment l'Afrique peut-elle continuer son industrialisation si elle tourne le dos au progrès? Déjà la réorganisation de la production des grandes firmes à l'échelle du monde ne reste pas sans conséquences sur les structures économico-sociales des pays du Tiers Monde.

Le fait que des pays en voie de développement comme la Corée du Sud et Taïwan aient des industries électroniques aussi fortes que l'industrie française doit faire réfléchir les décideurs politiques et économiques du Continent africain.

Pour relever tous ces défis, l'Afrique doit s'unir.

Les négociateurs ACP devraient donc centrer leurs demandes dans un cadre régional et inter-régional en vue du renouvellement de la Convention de Lomé III. Les projets régionaux et inter-régionaux devraient pouvoir être financés depuis le stade de l'élaboration jusqu'à la réalisation et concerner l'industrie et le commerce.

La coopération régionale devrait prendre en compte les problèmes de développement agricole, la lutte contre la dégradation des sols, la lutte contre les grandes endémies; la lutte contre les maladies animales et végétales. Elle devrait également insister sur la recherche de solutions aux problèmes de financement des grands projets régionaux et inter-régionaux.

L'élargissement du champ d'application de la coopération régionale et la mise en pratique de la nouvelle conception de la coopération ACP-CEE appellent la création d'un Fonds Spécial pour le financement de la coopération régionale.

Les solutions aux problèmes de développement et de coopération appellent le raffermissement de la volonté politique des Etats de la Communauté économique européenne et des Etats du Groupe d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. La

prochaine convention ACP-CEE devrait renforcer la volonté des uns et des autres de coopérer sur un pied d'égalité et devrait apparaître, plus que par le passé, comme un contrat de développement et de solidarité, solidarité entre des pays nantis et des pays pauvres, solidarité basée sur des échanges complémentaires. L'expérience de la coopération ACP-CEE, en dépit de ses insuffisances, demeure le seul exemple d'une intense et vivante coopération entre deux groupes de pays à niveau de développement inégal. En effet, le dialogue Nord-Sud est dans l'impasse et les grandes négociations multilatérales piétinent et laissent entrevoir de sombres perspectives. Face à cette situation, la future convention ACP-CEE devrait constituer l'instrument exemplaire en vue de résoudre les problèmes économiques de l'heure, juguler la crise actuelle et contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique, social et culturel. La création d'une Université ACP-CEE de recherche, de prospective, de culture et de développement

LA COMMUNAUTE EUROPEENNE SERAIT-ELLE UN EXEMPLE ?

En février dernier, les cinq pays du Maghreb ont créé l'Union du Maghreb arabe.

Et, de quel modèle, les Chefs d'Etats maghrébins se sont-ils inspirés ? De la Communauté européenne. C'est ce qu'ont déclaré les signataires du Traité créant ce nouvel ensemble régional.

En Amérique centrale, afin de mettre un terme à la guerre civile qui fait rage dans plusieurs pays, le plan ARIAS a été adopté. Et que propose le plan ARIAS, sur le plan institutionnel ? De réaliser un marché commun doté d'un Parlement de l'Amérique centrale. Là encore, la Communauté européenne sert de modèle.

Les Européens se rendent-ils bien compte de ce que représente la Communauté aux yeux du reste du monde ?

Non seulement pour son développement économique mais surtout par le modèle qu'elle donne de réaliser la Paix entre des nations qui s'étaient durement affrontées durant des siècles et de doter cet ensemble d'institutions démocratiques.

Face à cet espoir, les Européens doivent aller de l'avant et exiger de leur gouvernement que la Communauté soit politiquement renforcée par l'instauration d'un gouvernement fédéral contrôlé par un parlement ayant toute compétence législative.

proposée en 1982 par le Club d'Afrique à la Communauté économique européenne et au Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, donnera un souffle nouveau à cet ensemble original.

Cette Université devrait produire une culture de la paix, nourrie des composantes universelles des identités négro-africaine, européenne, océanienne et de celle des îles des Caraïbes sur la base des travaux d'ethnologues, de géographes, d'historiens, d'anthropologues et d'économistes de la zone CEE-ACP en dialogue avec les autres aires culturelles du monde. Elle devrait également, entre autres, analyser le rôle de la révolution industrielle dans la coupure Nord/Sud et celui de la révolution scientifique et technique contemporaine comme moyen de la surmonter. Réseau constitué d'unités de formation et de recherche déjà existantes, l'Université CEE-ACP devrait être un instrument international porteur d'un grand projet scientifique.

Il convient de noter et de réaffirmer que la coopération verticale qui existe aujourd'hui entre

En attendant, les Conventions de Lomé, en dépit de leurs multiples imperfections, constituent par certaines de leurs dispositions, la première tentative sérieuse de redéfinir globalement par la concertation et la négociation les nouveaux équilibres entre les pays riches et les pays pauvres. Elles peuvent constituer, si elles étaient dépouillées d'une certaine coloration qui rappelle un passé récent, le modèle d'un Pacte de solidarité entre les pays du Nord et ceux du Sud.

L'Europe et l'Afrique doivent désormais fonder leurs rapports, loin de tout replâtrage et de toute solution commode, sur une nouvelle croissance, un nouveau développement, bref un nouvel ordre.

L'Europe et l'Afrique par le truchement de leur coopération doivent relancer le dialogue Nord-Sud. Le monde multipolaire n'est plus si loin de nous. La Chine s'est réveillée. Le Japon talonne et cherche même à dépasser les deux superpuissances. Les pays non-alignés, depuis leur détermination de Bandoung, refusent la division du monde en deux blocs antagonistes et contribuent, par le courage et la persévérance de leurs composantes, à lutter contre le monde bipolaire, conscients qu'ils sont que la lutte contre le sous-développement, la malnutrition, la misère et la faim doit contribuer à sauvegarder la paix sur notre planète.

L'Europe et l'Afrique doivent réaliser leur complémentarité par une coopération intense si elles veulent éviter d'être absorbées par l'une ou l'autre des superpuissances et tombant dans leur dépendance. Ces deux régions du monde, aux liens multi-séculaires, peuvent encore sauver la paix et assurer la sécurité du monde en choisissant comme modèle de développement une voie médiane.

Des rapports existent déjà entre elles... Il faut les organiser, les structurer, les sécuriser. Les Etats européens doivent se rassembler dans notre monde actuel qui tend assurément vers le

Le Débat Fédéraliste

Cahiers Trimestriels
pour les Fédéralistes
en Europe et dans le Monde

Abonnement d'un an: 12 ECU
Abonnement de soutien: 25 ECU

Les frais de souscription annuels (en ECU ou l'équivalent en monnaie nationale) sont à régler soit par chèque international soit par virement à l'ordre de: Institut Altiero Spinelli d'Etudes Fédéralistes, c/c n. 9660, Istituto Bancario San Paolo di Torino, Filiale di Pavia, Corso Cavour, 13 - 27100 Pavia (I).

Directeur responsable: Mario Albertini
Comité d'édition: Caterina Chizzola, Monica Frassoni, Pascal Herroelen, Lars Erik Nordgaard, Guido Montani, John Pinder

Editing: Rue de Trèves 66 - 1040 Bruxelles (B)
Via Porta Pertusi 6 - 27100 Pavia (I)

Avis aux collaborateurs et aux lecteurs

Tous les militants fédéralistes peuvent contribuer au Débat Fédéraliste. Mais, afin de limiter les frais, on recommande d'envoyer des articles qui ne dépassent pas trois pages dactylographiées. Les articles écrits en allemand, en italien, en espagnol et en néerlandais seront traduits en anglais ou en français aux soins et aux frais de l'éditeur.

Les articles en allemand, en espagnol et en néerlandais devront être adressés au responsable de la traduction: André Quirynen, Bd. Robert Schuman 65 - L 8340 OLM (Luxembourg).

*LE DEBAT FEDERALISTE est publié sous
les auspices de l'Institut Altiero Spinelli
d'Etudes Fédéralistes*

multipolarisme en dégagant des pôles majeurs de croissance.

Unies, l'Europe et l'Afrique doivent lutter contre le suicide planétaire. Elles doivent ranimer le dialogue Nord-Sud et construire un monde multipolaire. La paix mondiale ne réside pas dans un face-à-face Pershing II/SS20. Le théâtre européen n'est pas loin des autres théâtres, donc du théâtre africain. Nous ne devons pas laisser le monde périr sous le poids d'un surarmement nucléaire... Le monde est en crise... le fossé qui sépare les pays nantis des pays pauvres s'élargit de plus en plus. Les relations entre le Nord et le Sud demeurent dichotomiques.

Actuellement la population du Tiers Monde représente les 3/4 de celle du globe mais ne dispose que de 20% de ses revenus. En l'an 2000 cette population représentera les 85% de la population mondiale.

N'y a-t-il pas aujourd'hui près de 950 millions d'analphabètes dans le Tiers Monde, ce qui correspond à la population totale de l'Europe des 12, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon et de l'URSS, c'est-à-dire des pays qui totalisent plus des 2/3 du PIB mondial ?

N'est-il pas enfin troublant de constater que depuis 1960, chaque fois que les pays pauvres se sont enrichis d'un dollar, les pays riches dans le même temps ont gagné 270 dollars ?

Allons-nous vers une rupture définitive avec les 1200 milliards de dollars de dettes accumulées par les pays du Tiers Monde dont plus de 200 milliards pour le compte des pays africains ? N'y a-t-il pas une fracture irréversible du monde lorsque 90% de ses habitants de moins de 15 ans se trouvent dans les pays pauvres ?

Nous sommes de race divine, donc nous sommes capables d'assembler et de rassembler, de forger et de reforger, de former et de reformer, bref sans ambages nous sommes capables de créer, donc de transformer ce monde transfiguré par des appétits divers en un monde qui replacerait au centre de ses soucis l'homme.

Sinon, ayons en permanence à l'esprit, cette déclaration du président Salvador Allende lors de la Séance d'ouverture de la 11ème Session de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement le 13 avril 1972 à Santiago du Chili : « De la transformation urgente de la structure économique mondiale, de la conscience des pays, dépend que le progrès et la libération du vaste monde sous-développé passent par le chemin de la collaboration fondé sur la solidarité, la justice et le respect des droits de l'homme ou que, au contraire, ils soient entraînés sur la voie du conflit, de la violence et de la douleur, précisément pour imposer le respect des principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. »

Sur la base d'une solidarité économique eurafricaine interne il serait possible d'envisager une lutte en faveur du désarmement et pour le développement d'une participation progressive de tous les peuples à des institutions démocratiques supranationales.

Je voudrais, avant de terminer, former le vœu que les résultats de notre Congrès s'inscrivent dans le processus de réflexion qui alimente les prises de décisions politiques des gouvernements. L'Europe et l'Afrique doivent réaliser leur complémentarité par une coopération intense si elles veulent sauver la paix et assurer la sécurité du monde par le multipolarisme. La coopération eurafricaine peut faire lever des espoirs... Mais la tâche est rude et nous oblige à méditer cette pensée de Sénèque: « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que l'on ose pas. C'est parce que l'on ose pas qu'elles sont difficiles. »

Yaovi Randolph
Lomé - Togo

L'INCONSEQUENCE FRANÇAISE OU CE QUI EST BON POUR LA PLANETE EST MAUVAIS POUR L'EUROPE

A l'initiative du Gouvernement français, 24 pays dont plusieurs de la Communauté se sont réunis récemment pour la mise en place d'une autorité mondiale de l'environnement.

Cette rencontre a fait l'objet d'un appel solennel que l'on trouvera ci-dessous et qui mérite une lecture attentive.

Notre pays, c'est la Planète
l'appel des 24 :

Créer une autorité mondiale, dotée de vrais pouvoirs de décision et d'exécution pour sauver l'atmosphère, c'est à cela qu'ont appelé 24 pays prêts à déléguer une parcelle de leur souveraineté nationale pour le bien commun de l'humanité tout entière.

Si nous comprenons bien, les 24 pays dont la France acceptent pour résoudre un problème crucial, d'abandonner une parcelle de leur souveraineté nationale.

Question : pourquoi le Gouvernement français, en ce qui concerne l'Europe, est-il si réticent pour ne pas dire plus, à confier au Parlement européen la mission d'établir un projet de Traité-constitution d'Union européenne car là aussi, il faut accepter un abandon de souveraineté ?

Vérité pour la Planète, erreur pour l'Europe ?

Quelle inconséquence de nos dirigeants !

VERS L'UNITE MONDIALE DES FEDERALISTES

A la fin de la Seconde Guerre mondiale les militants fédéralistes se réunissaient par deux fois à l'initiative du groupe anglais **Federal Union** à Luxembourg puis à Montreux. Dès avant la fin de la guerre d'autres réunions de militants fédéralistes issus de la Résistance s'étaient déroulées à Genève.

Cependant les chemins divergeaient rapidement entre ceux qui voulaient privilégier la lutte pour la fédération européenne et ceux qui pensaient, dans le désordre international et l'enthousiasme de l'immédiat après-guerre, qu'il fallait sans perdre plus de temps, consacrer tous les efforts à la création d'une fédération mondiale sans passer par le stade préalable de grandes fédérations régionales ou continentales.

A Montreux, en Août 1947 et à quelques jours de distance, allaient ainsi se créer deux associations internationales de fédéralistes :

L'Union Européenne des Fédéralistes (UEF) d'une part et le **World Movement for World Federal Government** devenu entre temps la **World Association for World Federation (WAWF)** et particulièrement active au Japon, dans le sous-continent indien, en Amérique du Nord et en Scandinavie d'autre part.

Parallèlement le mouvement fédéraliste américain se scindait dès le début des années 40 entre les "mondialistes" et ceux qui privilégiaient dans un premier temps une fédération

des démocraties occidentales, dans une optique, d'abord orientée contre les puissances fascistes puis, avec l'apparition de la guerre froide, de plus en plus clairement anticommuniste. (Cette tendance "atlantiste" étant encore active aux U.S.A. sous le nom de Association to Unite The Democracies).

Depuis quelques années, à l'initiative de Mario ALBERTINI, et de la revue qu'il dirige **Le Fédéraliste** les contacts ont été renoués et des rencontres de plus en plus nombreuses organisées, permettant de rapprocher les points de vue des différentes organisations.

C'est ainsi qu'en juillet 1988 à Turin, une première initiative commune a été prise sous la forme d'un appel des présidents de la WAWF et de l'UEF à Messieurs REAGAN ET GORBATCHEV (1) quelques mois seulement avant que, à l'occasion du nouveau cours de la politique soviétique, le Comité soviétique pour la paix ne demande officiellement à devenir "membre associé" de la WAWF.

Parallèlement à l'appel aux dirigeants soviétiques et américains, la WAWF et l'UEF joints par l'AUD, ont mis au point un projet de déclaration commune en cours de ratification par les organes des trois organisations. C'est ce texte que nous publions ci-après et dont nous tenions à souligner toute la signification.

Jean-François BILLION

(1) **Le Fédéraliste**, N°3-1988

DECLARATION

La WAWF, l'UEF et l'AUD avec l'intention d'assurer l'unité démocratique des efforts de tous les fédéralistes qui sont actifs dans différentes régions du monde et dans différentes organisations,

Nous déclarons

notre soutien aux principes suivants ;

- La paix mondiale est le problème politique essentiel de notre temps. La survie de l'humanité dépend de sa réalisation .

- La paix exige l'établissement d'une fédération mondiale basée sur les principes de la démocratie, le règne de la loi, avec des institutions possédant des pouvoirs limités mais effectifs.

- De telles institutions sont également nécessaires pour promouvoir la justice économique et sociale, les droits de l'homme et la préservation de l'environnement.

Nous déclarons notre intention de poursuivre avec d'autres fédéralistes l'acceptation par un nombre maximum de nations d'un gouvernement fédéral mondial démocratique au moyen

1) du développement de l'intégration fédérale dans les régions du monde, et parmi d'autres groupements d'Etats

2) de la restructuration et du renforcement des Nations-Unies suivant des principes fédéraux .

FAUTE D'ETRE GOUVERNEE, L'EUROPE SE COUCHE

Lors de l'affaire des "Versets sataniques" de Salman Rushdie, les Douze Ministres des Affaires étrangères de la Communauté européenne devant l'attitude de l'ayatollah Khomeiny, décident de rappeler leurs ambassadeurs à Téhéran.

Un mois après, les mêmes ministres décidaient tout aussi unanimement, que chaque pays pouvait faire ce qu'il voulait et renvoyer son ambassadeur à Téhéran.

Inutile de dire que Khomeiny a triomphé et ne s'est pas gêné pour déclarer : "aujourd'hui, ils reviennent humiliés, honteux et regrettant ce qu'ils ont fait". Quelle gifle !

On ne peut gouverner l'Europe à douze ministres qui tirent à hue et à dia et décident en fonction d'intérêts étroitement nationalistes.

C'est dire l'importance de la campagne menée pour que le Parlement européen reçoive mandat d'établir un Traité-constitution de l'Union européenne qui, elle, aura un seul Ministre des Affaires étrangères.

LE MANIFESTE DE VENTOTENE

Relégués dans l'île de VENTOTENE par le pouvoir fasciste en 1941, Altiero SPINELLI et Ernesto ROSSI rédigeaient un projet de Manifeste qui devait fonder, au plan théorique et stratégique, l'action des Fédéralistes européens de la Résistance à nos jours.

Le Manifeste de VENTOTENE, premier numéro des "Cahiers de VENTOTENE", publié par l'Institut d'Etudes Fédéralistes, paraît enfin en français.

Vous pouvez le commander pour 30 F, franco de port, auprès de

PRESSE FEDERALISTE - 26, rue Sala - 69002 LYON

ABONNEMENT

NOM Prenom

Adresse

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

MÉRITANT : 250 F

- Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

- C.C.P. 2490 82 P LYON.

(n^{os} supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS

FÉDÉCHOSÉS - POUR LE FÉDÉRALISME
26, Rue Sala - 69 002 LYON

DISPENSÉ
DE TIMBRAGE

LYON - PERRACHE
ROUTAGE 208